

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 597

présenté par
M. Fugit

ARTICLE 26 AC

À l'alinéa 9, substituer à la première occurrence de la référence :

« 1° »

la référence :

« premier alinéa du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence erronée.